



L'essentiel des actions et des comptes 2019

Rapport financier de l'activité du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019

Mot du Trésorier

Les mois écoulés ont été fortement marqués par des dérèglements sociaux, économiques et environnementaux qui ont fragilisé notre pays et plus globalement notre monde. Plus récemment, la pandémie qui a surgi en début d'année a mis en péril l'ensemble de la population mondiale, touchant de plein fouet les plus vulnérables d'entre nous.

Pour la Fondation, les situations de détresse individuelles, de mal-logement et d'exclusion ne sont pas une nouveauté et depuis qu'elle a été reconnue d'utilité publique, en 1992, c'est grâce à votre générosité qu'elle mène sans relâche son combat contre la misère, au nom de son fondateur, l'abbé Pierre.

Pouvoir se loger, se nourrir, se soigner... Partout sur le territoire, à travers son réseau de Boutiques Solidarité et de Pensions de famille ; à travers ses programmes de lutte contre l'habitat indigne et

de construction de logements très sociaux, à travers ses actions à l'international, la Fondation agit pour améliorer les conditions de vie et d'habitat des plus défavorisés. Elle continue également d'interpeller les élus jusqu'au plus haut sommet de l'État, afin que des décisions politiques soient prises pour réduire des inégalités sociales qui ne cessent de se creuser.

En effet, la Fondation reste convaincue qu'il est possible de bâtir une société plus juste et plus fraternelle où chacun trouve sa place. Grâce à votre soutien et à celui de nombreuses personnalités de la société civile, avec l'ensemble de ses partenaires associatifs, avec les collectifs dont elle est membre, mais aussi avec tous ses bénévoles et salariés, la Fondation s'y emploie chaque jour. Au nom de son Conseil d'Administration et de toutes ses équipes, je vous en remercie. ■

Christian Alibay, trésorier

Modèle socio-économique de la Fondation

La Fondation Abbé Pierre se distingue par le fait qu'elle résulte non seulement de la volonté de l'abbé Pierre de lutter contre le mal-logement, mais également d'assurer un engagement financier irrévocable et pérenne pour cette cause, engagement aujourd'hui poursuivi par les donateurs, bénévoles, militants et salariés de la Fondation.

Ainsi, le modèle socio-économique repose sur un financement issu de la générosité du public pour lui permettre sa liberté d'action et sa liberté de parole afin de défendre au mieux le logement des personnes défavorisées. Le déploiement de ses missions sociales reste la première de ses priorités et concerne l'ensemble de la société : les plus démunis et

les 4 millions de personnes mal logées ou fragilisées par rapport au logement, les associations qui leur viennent en aide en premier plan, les pouvoirs publics qui doivent en assurer la protection, ainsi que la société civile dans son ensemble pour la sensibiliser à l'action menée par l'abbé Pierre depuis son appel de 1954.



LES MISSIONS SOCIALES DE LA FONDATION EN 2019

Partout sur le territoire, grâce à 9 agences, 16 implantations régionales, 7 lieux d'accueil du public et plus de 400 partenaires associatifs locaux, la Fondation agit contre le mal-logement et l'exclusion, interpelle les élus jusqu'au plus haut sommet de l'État et propose des solutions pour que chacun puisse accéder et vivre durablement dans un logement digne.

1. Accueillir et loger

30 % → 11 559 587 €



Les travaux de rénovation réalisés à la Boutique Solidarité de Valenciennes.

Grâce à 3 secteurs qui couvrent le champ de l'accueil et du logement, la Fondation développe son action «**De la rue au logement**». En effet, en s'appuyant sur les réseaux des Boutiques Solidarité, des Pensions de famille et d'«**Un Domicile fixe et décent pour tous**», elle poursuit son objectif de «**0 personne sans domicile à la rue**».

En 2019, elle a soutenu 42 projets de fonctionnement et d'investissement dans ses 23 Boutiques Solidarité et 7 accueils de jour ; ainsi que 8 projets de terrain (sport solidaire, ateliers artistiques, participation des personnes, étude sur les femmes à la rue...).

Concernant les Pensions de famille, 35 projets de fonctionnement (aide au démarrage, projets d'animation...) ou de financement d'équipement mobilier ont été financés. La Fondation soutient également certains projets «**atypiques**» qui proposent une réponse innovante aux personnes en très grande fragilité.

Enfin, la Fondation a poursuivi l'animation et la capitalisation d'informations autour du réseau «**Un domicile fixe et décent pour tous**». Composé d'une dizaine d'associations et de gestionnaires de projets atypiques, ce réseau œuvre à favoriser l'accès au logement pour des personnes en situation d'errance. ■

2. Produire du logement très social

15 % → 5 652 438 €



Un des bénéficiaires du programme «**Toits d'Abord**».

Le déficit de logements, spécialement de logements financièrement accessibles et performants d'un point de vue énergétique, reste très important en France. On compte aujourd'hui plus de 7 millions de logements «**passoires thermiques**»; et un ménage sur cinq en France se trouve en situation de précarité énergétique. Il y a donc un véritable enjeu social et environnemental à proposer des logements à bas coûts de quittance. Lutter contre le mal-logement, c'est en effet être acteur de la production de logements pour ceux qui en sont privés. Ainsi, la Fondation a financé cette année la production de logements d'insertion, économes à l'usage et durables. En 2019, au total, ce sont 151 projets soit 486 logements qui ont été soutenus dans le cadre du programme «**Toits d'Abord**».

Parce qu'ils sont souvent bien implantés dans le tissu urbain et proches de tous les services, ces logements très sociaux sont créés très majoritairement au sein de bâtiments anciens impropres à l'habitation. Qu'il s'agisse de logements locatifs ou de Pensions de famille, les habitants peuvent, s'ils le souhaitent, bénéficier d'un accompagnement réalisé par les associations partenaires. Aussi, la FAP a également apporté, en 2019, un soutien au développement et à la structuration de l'activité de ses partenaires associatifs et des «**maîtres d'ouvrage d'insertion**». ■

3. Lutter contre l'habitat indigne

11 % → 4 189 771 €



À Toulouse, la copropriété de 162 logements des Mazades, en cours de rénovation.

Dans le cadre de son programme SOS taudis, la Fondation a renforcé en 2019 son action dans les copropriétés dégradées afin de permettre le maintien des ménages en difficulté dans leur logement, alors qu'ils risquent l'expulsion s'ils ne sont pas en mesure de payer leur quote-part travaux. L'apport financier vise à sécuriser le ménage, mais également à assurer le déclenchement des travaux de la copropriété qui n'auraient peut-être pas eu lieu du fait du non-paiement de certains locataires.

Parallèlement, certaines copropriétés dégradées de petite taille (10 lots) passent bien souvent à côté des dispositifs d'aide publics, car elles sont trop petites pour obtenir de vrais effets d'échelle. Face à ce constat, la Fondation Abbé Pierre a souhaité expérimenter d'autres solutions permettant la rénovation ou la prévention de la dégradation de ces petites copropriétés, en initiant une démarche d'animation collective et de formation aux enjeux de gestion dans les copropriétés. Trois collectivités (Lille, Sète et La Courneuve) se sont portées volontaires.

Par ailleurs, 22 projets d'accompagnement vers le logement des personnes en habitat précaire (bidonvilles, squats, campings, etc.) ont été soutenus assurant également un soutien pour l'accès aux droits sociaux, à la santé et à l'emploi. Des aides d'urgence ont été débloquées pour 10 projets et les inondations terribles qui ont eu lieu à Trèbes (Aude) ont justifié une aide exceptionnelle aux familles sinistrées. C'est également grâce à ce fonds que le renforcement de la permanence d'accès aux droits pour les victimes des effondrements des immeubles à Marseille a pu être financé pendant 6 mois. ■

4. Conseiller & accompagner

10 % → 3 633 273 €



La permanence d'accès aux droits financée et animée par la Fondation, à Montpellier.

La Fondation a financé la création et le développement de permanences d'accompagnement social et juridique des ménages en difficulté. Ils sont notamment soutenus dans leurs démarches juridiques et administratives de prévention des expulsions domiciliaires ainsi que dans les squats, les terrains, les hôtels et structures d'hébergement.

« En Île-de-France, Paca et Occitanie, ce sont près de 13 000 ménages qui ont été informés et conseillés... »

Les 53 projets soutenus dans l'exercice ont également concerné la lutte contre l'habitat indigne, la mise en œuvre du Droit au Logement Opposable (Dalo), l'accès ou le maintien en hébergement; la lutte contre les discriminations, ou encore la domiciliation. Dans chacun d'eux, la Fondation peut intervenir sous forme de soutien à des réseaux ou des fédérations autour de ces thématiques. En Île-de-France, Paca et Occitanie, ce sont près de 13 000 ménages qui ont été informés et conseillés sur leur problématique et/ou accompagnés dans leurs démarches juridiques et administratives. La Fondation a également présenté en 2019 le bilan de sa plateforme nationale « Allô Prévention Expulsion » après 10 ans d'activité.

La Fondation poursuit par ailleurs son action contentieuse, notamment dans les domaines de la défense des droits des personnes sans abri et des habitants de terrains et de squats; la lutte contre les restrictions à l'hébergement inconditionnel et contre l'habitat indigne. ■

5. Changer le regard et rendre acteur

6 % → 2 216 485 €



Dans les quartiers populaires, agir auprès de tous, y compris les plus jeunes.

La Fondation a poursuivi son action auprès des habitants des quartiers populaires, soutenant des projets valorisant l'image de soi et améliorant le cadre de vie des habitants. Développer le bien-être au quotidien, ouvrir des perspectives d'avenir, valoriser les parcours de vie et favoriser le dialogue... dans les quartiers pauvres des grandes villes ou dans les banlieues, 53 projets ont été portés avec des collectifs d'habitants et des associations de proximité. À travers l'organisation de festivals artistiques et culturels ou de manifestations sportives, de projets autour de l'alimentation et de l'accès aux produits bio et de qualité, le soutien à l'éducation et l'accès aux droits, l'objectif est de donner l'envie et le pouvoir d'agir aux habitants et de changer le regard porté sur les quartiers en difficulté. ■

6. Comprendre et interpeller

4 % → 1 600 460 €



Christophe Robert et Julien Denormandie, le 1^{er} février 2019.

Au-delà de la présentation nationale de son rapport sur « L'État du mal-logement en France » et de ses déclinaisons territoriales par les agences régionales, la Fondation produit des études (cahiers du mal-logement) et des publications, contribuant ainsi avec d'autres organisations à la production d'éléments d'analyse sur différents sujets liés au logement (attributions Hlm, respect de la loi SRU, habitat léger...). À travers sa mission « Europe », elle participe également à la réflexion sur les problèmes de logement à l'échelle européenne en publiant notamment un éclairage annuel dédié à ce sujet. Outre ses nombreuses sollicitations au niveau des instances nationales d'évaluation ou d'accompagnement des pouvoirs publics, la Fondation développe de nombreux partenariats universitaires et associatifs pour amplifier son combat contre le mal-logement. ■

7. Sensibiliser au mal-logement

10 % → 4 009 679 €



La campagne hiver 2019-2020 de la Fondation

Cérémonie des Pics d'Or, conférences de presse et interpellations politiques ; opération coup de poing à la fin de la trêve hivernale, exposition à la mémoire de l'abbé Pierre, 4^e édition de la tournée Abbé Road, présentation nationale du rapport sur « L'État du mal-logement en France » et déclinaisons régionales... Outre ses nombreuses opérations de sensibilisation du grand public en 2019, la Fondation a conforté sa relation privilégiée avec plusieurs personnalités venues soutenir ses actions contre le mal-logement. Du rappeur Fianso à l'humoriste Blanche Gardin, en passant par le street artiste JonOne, leurs prises de parole ont permis de mettre en avant les actions portées par les équipes salariées et bénévoles sur le terrain, renforçant ainsi la légitimité de la Fondation dans la lutte contre l'exclusion. ■

8. Agir au-delà des frontières

8 % → 2 957 370 €



En Mongolie, la Fondation a financé l'amélioration des conditions de vie et d'habitat de plus de 1000 familles.

La Fondation intervient dans 22 pays parmi les plus pauvres de la planète. Répartis sur 4 continents, 24 projets de construction et de réhabilitation de l'habitat ont été mis en œuvre grâce à un réseau d'associations françaises et de partenaires locaux; 13 d'entre eux se déclinent sur 3 ans. En Mongolie, au Rwanda, en Inde, en Grèce... dans chacun de ces pays, la Fondation soutient financièrement des projets qui permettent aux habitants les plus modestes de vivre dans des conditions de logement dignes et adaptées aux changements climatiques. Elle soutient également financièrement des initiatives solidaires et innovantes (action sur le climat, protection juridique dans les camps de réfugiés...). Alors qu'en 2030 il est prévu que 2 milliards d'individus vivront en bidonvilles, la Fondation joue également un rôle d'animateur de réseau, en finançant et en accompagnant certains acteurs dans la mise en œuvre de leurs actions en matière d'habitat urbain précaire. Elle participe ainsi activement à la recherche de réponses dignes face aux enjeux actuels de l'urbanisation mondiale. ■

9. Gestion du patrimoine immobilier

6 % → 2 396 753 €



À la Boutique Solidarité de Valenciennes, les personnes accueillies bénéficient désormais de nouveaux sanitaires...

Cet intitulé recouvre à la fois la gestion immobilière, la vente de biens recueillis, l'entretien des bâtiments et le suivi des travaux lourds de réhabilitation des biens de la Fondation (Boutique Solidarité de Marseille et de Valenciennes; agences régionales; Pension de famille...). La Fondation porte une attention particulière à chacun des biens recueillis à la suite d'un legs ou d'une donation afin d'optimiser la réalisation d'opérations à vocation sociale. Sur l'exercice 2019, 37 ventes ont été effectuées, dont deux sont destinées à la création de logements sociaux. Trois biens sont en cours de vente à Solifap qui les donnera à bail à des partenaires sociaux du programme «Toits d'abord». ■

« La Fondation agit pour permettre aux habitants les plus modestes de vivre dans des conditions de logement dignes et adaptées aux changements climatiques; elle soutient également des initiatives solidaires et innovantes. »

LES AUTRES ACTIONS ET INFORMATIONS DE LA FONDATION

➤ GOUVERNANCE DE LA FONDATION

Des changements ont eu lieu au sein du Conseil d'Administration de la Fondation où tous les administrateurs sont bénévoles :

En 2019, ont été nommés : Catherine Girard, administratrice représentant Emmaüs France; Christian Alibay, trésorier administrateur; Patrick Rouyer, auditeur.

En 2020, ont été nommés : Michel Cadot, Préfet de la région Ile-de-France, Commissaire du Gouvernement; Xavier Renard, administrateur.

➤ MODALITÉS D'INTERVENTION DE LA FONDATION

La Fondation a deux modalités d'intervention :

– ses actions propres, gestion directe d'établissements (Boutiques Solidarité, Pensions de famille, Espace Solidarité Habitat...);

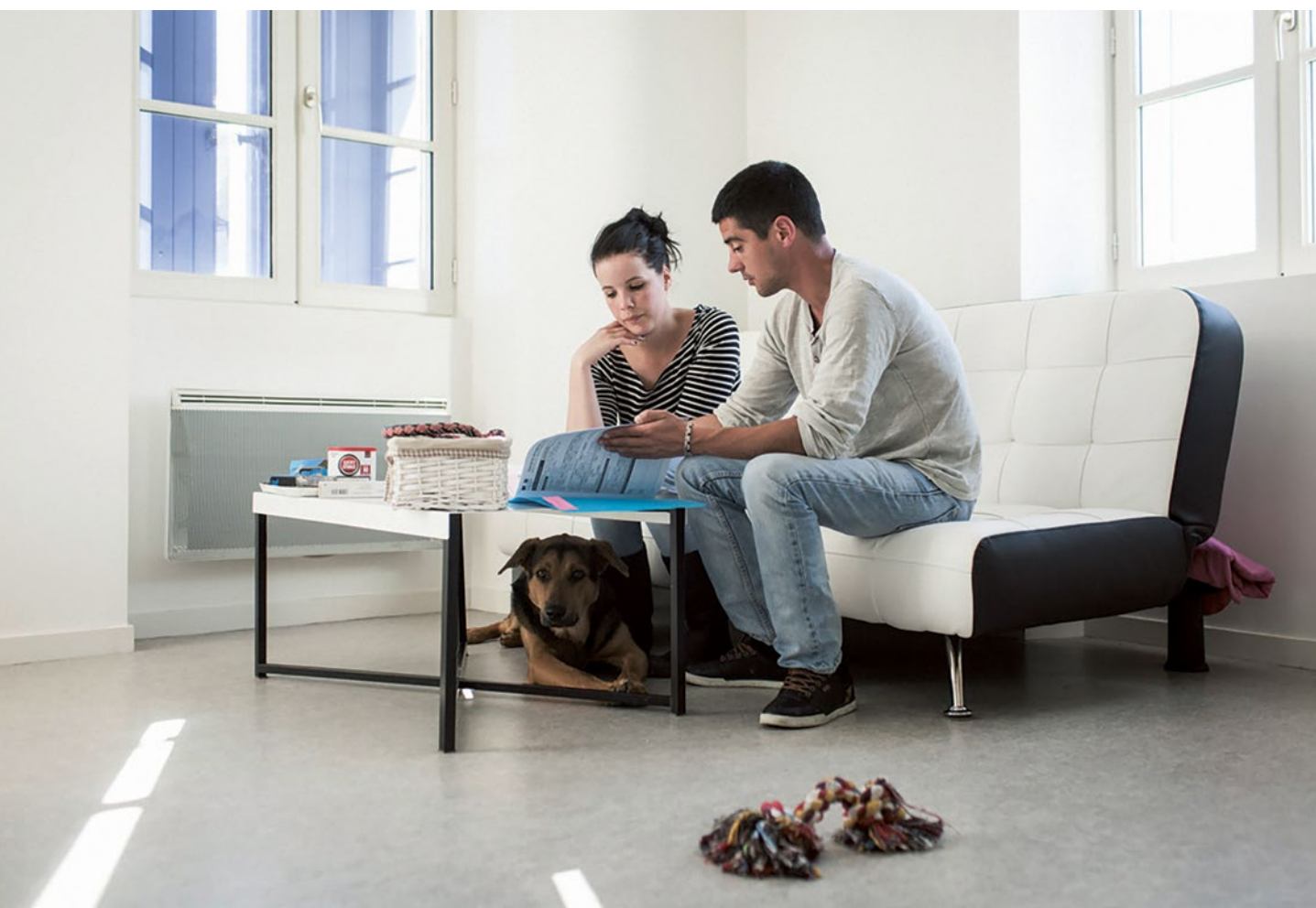
– l'appui aux associations spécialisées auxquelles la Fondation délègue l'action qu'elle entend développer ou dont elle soutient les initiatives lorsque ces dernières rejoignent ses propres objectifs.

Cet appui se concrétise notamment par l'attribution de subventions.

➤ MOUVEMENT EMMAÛS

La Fondation, en tant que membre du mouvement Emmaüs, oriente une partie de ses actions aux projets de ce dernier et au soutien des communautés. Ainsi en 2019, plus de 3,4 millions d'euros ont été versés directement au Mouvement : plus d'1,3 million d'euros pour la réhabilitation de l'habitat des compagnons, près de 2 millions d'euros pour l'accueil et les hébergements d'urgence ou d'insertion, notamment à Emmaüs Solidarité pour des actions destinées aux quelque 5 000 personnes et familles en grande difficulté qu'elle accueille et accompagne; 100 000 euros vers la solidarité internationale.





► EMMAÛS HABITAT

Créée en février 1954 par l'abbé Pierre, cette société Hlm de droit commun s'est développée principalement en Ile-de-France et gère aujourd'hui environ 14 000 logements, dont 13 000 logements de droit commun et 1 000 logements de nature spécifique (foyers, pensions de famille, etc.). La société construit 100 à 150 logements neufs par an et loge près de 50 000 personnes. Le capital d'Emmaüs Habitat est détenu principalement par la Fondation et 6 de ses administrateurs siègent à son Conseil d'Administration.

► SOLIFAP

Société d'investissements solidaires créée par la Fondation Abbé Pierre, Solifap mobilise la finance solidaire pour accroître l'offre de logements pour les personnes défavorisées et lutter contre le mal-logement en accompagnant les acteurs associatifs sur l'ensemble du territoire. Forte d'une communauté de 270 actionnaires solidaires, la gouvernance de Solifap, société en commandite par actions à capital variable

« Ma vie a beaucoup changé depuis que j'habite ici.

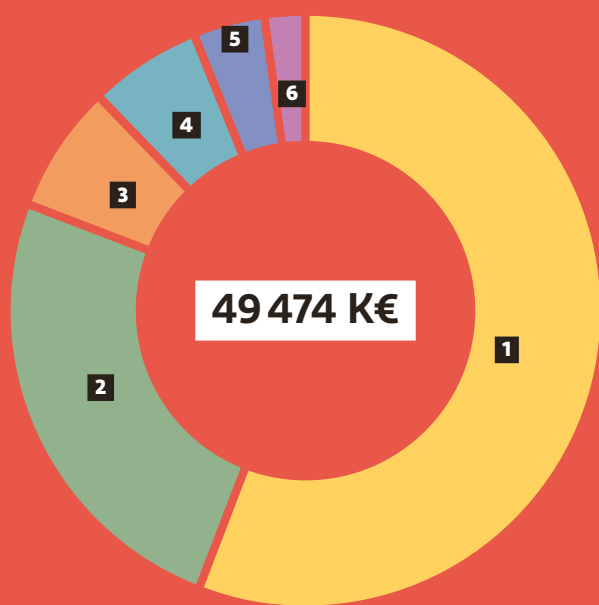
J'ai eu des passages un peu durs dans ma vie et maintenant, je suis très bien ici. Je vais peut-être même rester jusqu'à ma retraite. »

Brigitte, locataire d'un logement social issu d'un projet financé par Solifap à Longpont-sur-Orge (photo à gauche).

est restée stable durant l'exercice 2019. Solifap est gérée par Romainville Gestion, société par actions simplifiée à directoire et conseil de surveillance, dont la Fondation Abbé Pierre est l'actionnaire unique. Début 2020, cette dernière s'est dotée d'un nouveau Président : Charles Le Gac de Lansalut. Gilbert Santel, administrateur de la Fondation a été nommé Président de son Conseil de surveillance, composé d'autres administrateurs de la Fondation.

Nos ressources

Plus de 88 % des ressources proviennent de l'appel à la générosité du public



Exercice 2019

Répartitions des ressources

- 1 Dons : 56 %**
- 2 Legs, donations et Assurances-vie : 25 %**
- 3 Autres produits liés à la générosité du public : 7 %**
- 4 Mécénat d'entreprise : 6 %**
- 5 Autres produits : 4 %**
- 6 Subventions publiques : 2 %**

1. Dons

56 % → 27 688 K€

Avec près de 28 millions d'euros collectés en 2018/2019, la collecte de dons représente toujours l'essentiel des ressources de la Fondation. Elle est en hausse de 2 % par rapport à l'exercice précédent qui avait connu une forte baisse de plus de 7 %. Sur l'exercice, ce sont près de 233 000 donateurs qui ont soutenu la Fondation pour un don moyen de 119 €.

2. Legs, donations et Assurances-vie

25 % → 12 524 K€

Les legs par testaments, actes de donations, de biens en numéraires, mobiliers et immobiliers ainsi que les assurances-vie ont contribué pour 25 % aux ressources de la Fondation. Ils sont en baisse de 9 % par rapport à l'exercice 2017/2018 dont le volume des legs et assurance-vie a été exceptionnellement élevé. La tendance reste positive, le volume reçu sur l'exercice reste supérieur aux moyennes observées sur les 5 derniers exercices. Les biens immobiliers légués ou reçus en donation permettent prioritairement d'effectuer des opérations de logements sociaux.

3. Autres produits liés à la générosité du public

7 % → 3 476 K€

Ces produits sont essentiellement composés :

- de produits financiers issus des placements sécurisés ;
- des produits des locations des biens reçus par testaments et actes de donation ;
- des reprises de certaines aides financières accordées à des acteurs associatifs : il se peut qu'un projet ne se fasse pas dans son intégralité, l'aide accordée est alors « reprise » ;
- des ressources issues de la vente de biens immobiliers inscrits au patrimoine de la Fondation. La vente de ces biens a permis de compenser la baisse des legs et assurances vie.

4. Mécénat d'entreprise

6 % → 2 810 K€

Dons financiers, en nature et en compétences, opérations de ventes de produits partage, opérations spéciales... Le mécénat et les partenariats avec les entreprises contribuent au financement des actions de la Fondation à hauteur de 6 % des ressources.

Sur l'exercice, ils comprennent un partenariat à hauteur de 2 000 K€ mobilisé sur la lutte contre la précarité énergétique ayant permis de contribuer activement à la rénovation de logements locatifs à coût d'usage maîtrisé et donc économes en charge.

5. Autres produits

4 % → 2 152 K€

Ces produits sont composés :

- des autres produits financiers et de l'activité non liés à la générosité du public ;
- des reprises de provisions pour risques et charges et dépréciation d'actifs ;
- de l'utilisation sur l'exercice de fonds reçus par la Fondation au cours des exercices antérieurs et fléchés sur des projets spécifiques.

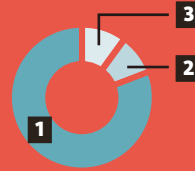
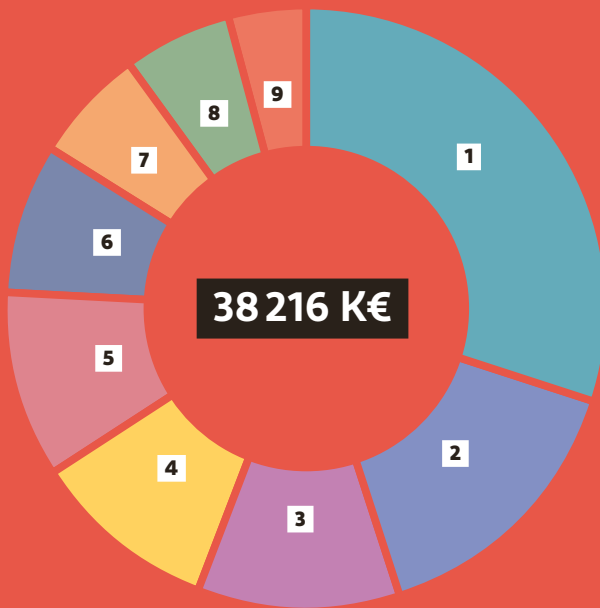
6. Subventions publiques reçues

2 % → 823 K€

La Fondation met à contribution les subventions publiques pour aider au financement de ses actions directes. Leur part dans le total des ressources est stable et représente 2 %.

Leur utilisation

81 % des emplois sont consacrés directement aux missions sociales de la Fondation



Répartitions des Emplois

- Missions sociales : 81 % → 38 216 K€**
Les dépenses consacrées aux missions sociales représentent 81 % du total des emplois.
- Frais de fonctionnement et de support aux actions : 10 % → 4 739 K€**
Ils représentent 10 % du total des emplois de la Fondation et regroupent la totalité des frais occasionnés par les services venant au support des missions sociales et permettant le bon fonctionnement de la Fondation.
- Frais de recherche de Fonds : 9 % → 4 143 K€**
Ils regroupent les coûts de traitement des dons et de la relation donateurs, la production et l'affranchissement postal des appels à générosité et des reçus fiscaux.

L'ensemble des actions de la Fondation se déclinent selon 9 missions :

1. Accueillir et loger

30 % → 11 560 K€

Pour les personnes les plus fragiles, en errance ou en très grande difficulté, la Fondation anime et finance un réseau de 30 Boutiques Solidarité, 45 Pensions de famille et un Relais social répartis partout en France.

2. Produire du logement très social

15 % → 5 652 K€

Avec « Toits d'Abord », la Fondation contribue à la production de logements à loyer très social et à réduire les situations de mal-logement en zone rurale comme dans les centres urbains.

3. Lutter contre l'habitat indigne

11 % → 4 190 K€

Avec le programme national d'éradication de l'habitat indigne, « SOS Taudis », elle soutient notamment des opérations de rénovation de l'habitat conduites par ses partenaires associatifs.

4. Sensibiliser au mal-logement

10 % → 4 010 K€

Elle sensibilise régulièrement l'opinion publique à travers des campagnes d'information nationales ou des actions « coup de poing » sur le terrain, relayées par ses agences régionales.

5. Conseiller & accompagner

10 % → 3 633 K€

Au-delà de l'action de l'Espace Solidarité Habitat, la Fondation renforce chaque année ses partenariats associatifs afin de favoriser l'accès aux droits des plus faibles, de prévenir les expulsions et de soutenir des actions innovantes.

6. Agir au-delà des frontières

8 % → 2 957 K€

À l'étranger, dans les pays les plus pauvres ou victimes de catastrophes naturelles, elle finance la construction d'habitations durables en impliquant le plus possible les populations locales.

7. Gestion sociale du patrimoine immobilier

6 % → 2 397 K€

Le patrimoine de la Fondation se compose de biens provenant de la générosité publique et de biens achetés ou loués pour l'exercice des actions sociales de la Fondation qui en assure la gestion et l'entretien.

8. Changer le regard et rendre acteur

6 % → 2 216 K€

Dans les quartiers en difficulté, elle soutient des projets qui permettent aux habitants de s'exprimer, de changer le regard et de mieux vivre ensemble.

9. Comprendre et interpeller

4 % → 1 660 K€

Depuis sa création, la Fondation a développé une expertise et des actions publiques afin de faire du logement une priorité nationale.

Les autres emplois :

- Engagements à réaliser sur ressources affectées : il s'agit de la part des fonds dédiés collectés sur l'exercice alloués à des projets spécifiques et non dépensés : 384 K€.
- Les dotations aux Provisions : 332 K€ qui concernent l'obligation légale d'anticipation des départs en retraite. Conformément au CRC 2008-12, ces emplois ne sont pas intégrés aux trois catégories de répartition des emplois détaillées ci-dessus.

Bilan simplifié

La Fondation dispose d'un bilan solide, garant de son indépendance et de la pérennité de ses actions

ACTIF (en K€)	au 30/09/2019	au 30/09/2018
Total immobilisations incorporelles	28	40
Total immobilisations corporelles	17 696	19 841
Total immobilisations financières	10 716	10 726
Actif immobilisé	28 440	30 607
Stocks et créances	1 136	2 682
Valeurs mobilières de placement :	16 942	27 637
Disponibilités	24 819	8 522
Charges constatées d'avances	562	376
Total Actif circulant	43 459	39 218
TOTAL DE L'ACTIF	71 899	69 825

PASSIF (en K€)	au 30/09/2019	au 30/09/2018
Fonds associatifs sans droit de reprise	10 699	10 699
Réserves	24 121	22 684
Résultat de l'exercice	1 660	1 437
Total Fonds propres	36 480	34 820
Provisions pour risques et charges	1 885	1 932
Fonds dédiés	1 002	1 778
Total provisions et fonds dédiés	2 888	3 711
Emprunts et dettes financières	3 639	4 220
Dettes	27 698	26 580
Produits constatés d'avance	1 193	494
Total Dettes	32 531	31 294
TOTAL DU PASSIF	71 899	69 825

À L'ACTIF

- ➔ **Les immobilisations corporelles sont en baisse de 2,2 M€.** Cette baisse provient de la cession sur l'exercice de plusieurs biens immobiliers qui a permis de compenser la baisse observée sur l'exercice sur les legs et assurances-vie.
- ➔ **Les immobilisations financières sont stables.** Elles comprennent des prêts et cautions (0,8 M€) pour des partenaires sociaux ainsi que des titres de participations (10,3 M€) concernant essentiellement des prises de participation dans :
 - **Solifap (6 M€)**
Pour plus d'information, voir en page 6.
 - **Emmaüs Habitat (3,6 M€)**
Pour plus d'information, voir en page 7.
- ➔ **La Trésorerie (disponibilités et placements) s'établit à 41,8 M€.** Elle est en partie engagée sur des soutiens financiers accordés à des partenaires associatifs et qui seront décaissés au fur et à mesure de la réalisation des projets soutenus (22,2 M€).

AU PASSIF

- Les ressources stables du haut de Bilan s'établissent à 43 M€ et comprennent :**
 - ➔ **Les Fonds propres sans droit de reprise pour 10,7 M€**
 - ➔ **Les réserves pour 24,1 M€ composées :**
 - des « réserves pour développement et investissement social » pour près de 21,4 M€. Elles sont principalement destinées au financement d'investissements solidaires.
 - des « réserves pour projets associatifs » correspondant au solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (2,7 M€). Elles seront engagées sur des actions et des investissements liés aux missions sociales de la Fondation.
 - ➔ **Le Résultat de l'exercice pour 1,7 M€** qui doit être affecté par décision du Conseil d'Administration.
 - ➔ **Les autres ressources stables pour 6,5 M€** (comprenant les Fonds dédiés, les emprunts et les Provisions pour risques et charges) en baisse de 1,4 M€ en lien avec la forte utilisation des Fonds dédiés sur l'exercice et le remboursement des emprunts.

Ainsi après déduction de l'actif immobilisé (28,4 M€), le Fonds de roulement s'établit à 14,3 M€.

Le passif circulant est de 28,8 M€ et comprend essentiellement les soutiens financiers accordés et à verser pour 22,2 M€.

Suivi des ressources collectées auprès du public

EMPLOIS (en K€)		
	au compte de résultat	financés par l'AGP
1 – Missions sociales	38 216	34 817
1.1 – Actions réalisées en France	35 369	32 087
<i>Actions réalisées directement</i>	15 961	14 678
<i>Subventions accordées aux associations luttant contre le mal-logement</i>	19 408	17 408
1.2 – Actions réalisées à l'étranger	2 847	2 730
<i>Actions réalisées directement</i>	455	418
<i>Subventions accordées aux associations luttant contre le mal-logement</i>	2 392	2 312
2 – Frais de recherche de fonds	4 143	4 063
3 – Frais de fonctionnement & autres charges	4 739	4 134
I – Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	47 098	
II – Dotations aux provisions	332	
III – Engagements à réaliser sur ressources affectées	384	
IV – Exédent de ressources de l'exercice	1 660	
V – Total général des emplois	49 474	
V – Acquisitions des immo. brutes de l'exercice financées par les ressources AGP		105
VI – Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations antérieures financées par l'AGP		390
VII – Total des emplois financés par les ressources AGP		42 729

RESSOURCES (en K€)		
	au compte de résultat	Ressources AGP
Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		2 675
1 – Ressources collectées auprès du public	43 688	43 688
1.1 – Dons et legs collectés	40 212	40 212
<i>Dons manuels</i>	27 688	27 688
<i>Legs et autres libéralités</i>	11 938	11 938
<i>Legs et autres libéralités fléchés</i>	586	586
1.2 – Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	3 476	3 476
2 – Autres fonds privés	2 810	
3 – Subventions & autres concours publics	823	
4 – Autres produits	562	
I – Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	47 884	
II – Reprise des provisions	430	
III – Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	1 160	
IV – Variations des fonds dédiés collectés auprès du public		776
V – Insuffisance de ressources de l'exercice		
VI – Total général	49 474	44 465
VII – Total des emplois financés par les ressources AGP		42 729
Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		4 411
Bénévolat, dons en nature et mécénat de compétences		157

SUIVI DU SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

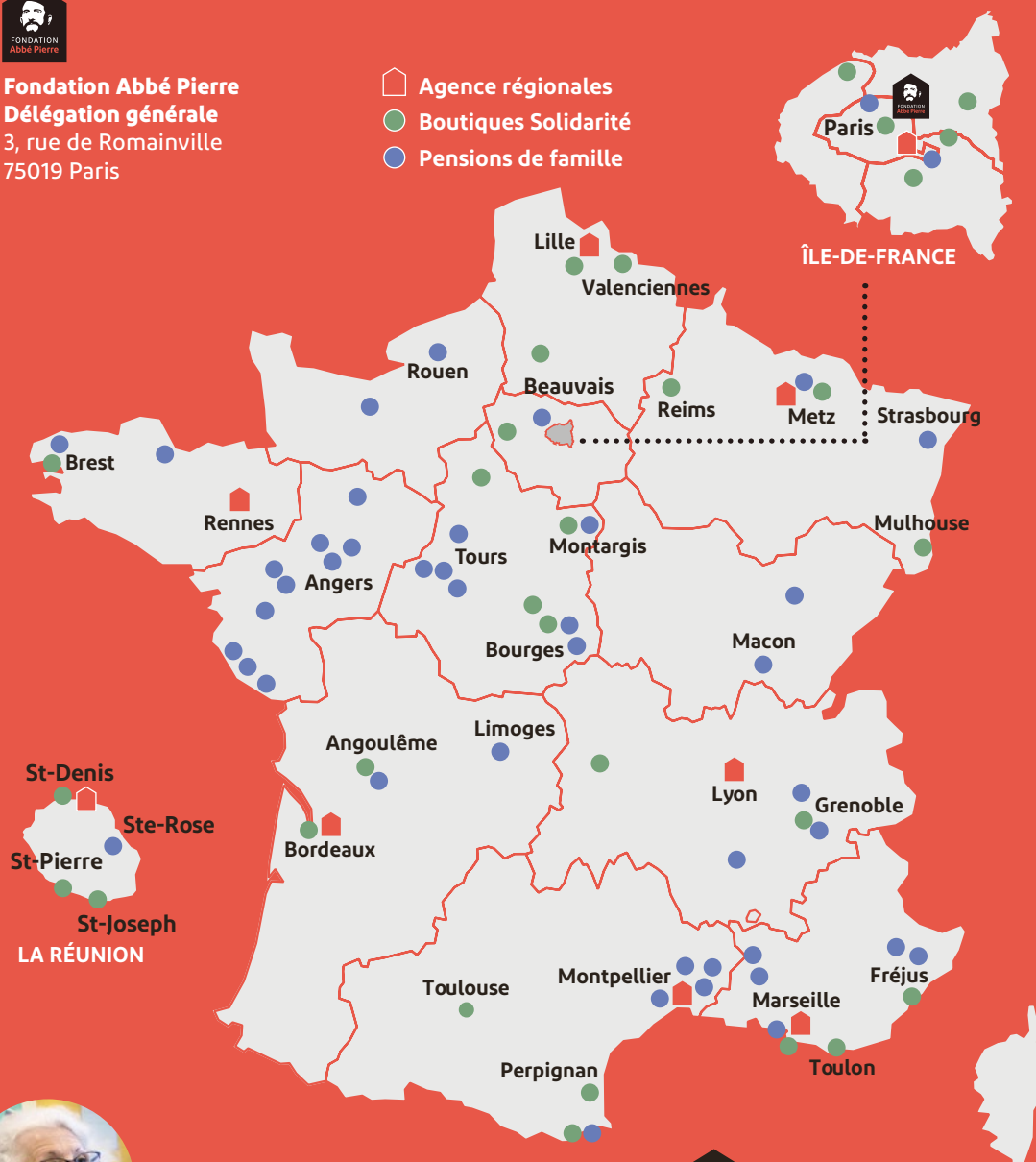
Le solde des ressources collectées auprès du public non engagé en début d'exercice se chiffrait à 2,7 M€. Avec les 44,5 M€ de ressources collectées auprès du public sur l'exercice et les 42,7 M€ d'emplois financés par ces mêmes ressources, ce solde en fin d'année est de 4,4 M€ soit une variation de 1,8 M€. Ce solde sera affecté à la Réserve pour projets associatifs et servira notamment au financement des investissements et des actions dans les missions sociales.

LA FONDATION ABBÉ PIERRE AGIT PARTOUT EN FRANCE



Fondation Abbé Pierre
Délégation générale
3, rue de Romainville
75019 Paris

- Agence régionales
- Boutiques Solidarité
- Pensions de famille



M.P., bénévole, « C'est extraordinaire »

Il y a plus de 8 ans, M.P. est devenue bénévole à la Boutique Solidarité de Metz et depuis 2015, elle donne des cours de français aux personnes qui le souhaitent.

« Travailler la lecture et l'écriture avec un jeune ou un adulte, c'est un autre type d'échange et c'est très gratifiant; j'essaie d'apporter mon aide en m'appuyant sur l'équipe salariée et toutes ces relations humaines m'apportent beaucoup. »



Le bénévolat en chiffres

Pour l'exercice 2018-2019, le bénévolat représente 14 700 heures valorisées à 156 525 € sur la base du SMIC horaire chargé. Les heures de bénévolat des administrateurs et auditeurs (hors Bureau et de Conseil d'administration) avoisinent 3 900 heures.



Organisme de contrôle du don en confiance, le Comité de la charte s'assure que la Fondation Abbé Pierre, qui en est membre depuis 1997, respecte sa charte de déontologie : fonctionnement régulier et transparent, gestion rigoureuse et désintéressée, actions de communication et de collecte de fonds irréprochables, transparence financière.

L'intervention d'un commissaire aux comptes à la Fondation Abbé Pierre est obligatoire au regard de la loi. Ses contrôles lui permettent de donner chaque année une « certification des comptes annuels », incluant celle du Compte d'Emploi annuel des Ressources. Le commissaire aux comptes de la Fondation Abbé Pierre est le Cabinet KPMG qui a contrôlé toutes les informations publiées dans ce document, issues des rapports moraux, d'activité et financier de 2019. Elles sont disponibles sur le site internet : www.fondation-abbé-pierre.fr ou obtenues gratuitement sur simple demande : Service donateurs Fondation Abbé Pierre — 3, rue de Romainville — 75019 Paris.